

OBSERVATION N° 19

Vous êtes

Ville
Saint Pryvé Saint Mesmin

Votre remarque

Sujet

Projet aménagement ZAC 3 ARRACHIS et PISTOLE

Message

Ecologue de formation universitaire, j'ai participé à la réunion d'Utilité Publique qui a eu lieu le vendredi 16 janvier 2026 dans la mairie de MARIGNY-LES-USAGES. J'avais au préalable pris connaissance du dossier non technique et de ses annexes ainsi que du dossier de la MRAE. J'ai ainsi plusieurs remarques/sentiments à formuler aussi bien sur le dossier en lui-même que sur la réunion :

- j'ai été surpris par l'absence de membres du bureau d'études qui a réalisé le dossier, il aurait effectivement été très instructif d'avoir ces personnes afin de leur poser des questions plus orientées vers des aspects écologiques, biologiques, hydrogéologiques. Les personnes présentes étaient malheureusement plus concernées et plus averties de problématiques économiques. J'en viens à me demander si il n'y avait pas là une volonté de l'agglo de maîtriser complètement leur discours sans être parasités par des réponses plus scientifiques (voire politiquement nuisibles) du bureau d'études
- les membres des associations de protection de la nature présentes ont été d'une virulence modérée en face d'élus très sur la défensive. Une des premières phrases d'un des élus présents a été de déclarer que si ce projet ne se faisait pas cela allait coûter cher aux contribuables. On a senti dès le début une tentative d'intimidation économique flagrante
- Nous n'avons eu aucune réponse précise sur le nom et à fortiori de la typologie des entreprises qui sont susceptibles de s'installer sur le site. Elles ont été qualifiées de "vertueuses" sans que le public n'en ait la capacité d'en juger
- La sanctuarisation de 8 hectares sur les sites d'ARRACHIS et PISTOLE a été présentée par l'agglo comme un "cadeau" que l'on faisait aux défenseurs de la nature. Ces 8 hectares semblent aussi être des zones où le caractère zones humides est très affirmé et donc où la "viabilisation" aurait coûté la plus chère
- les zones dites "de compensation" semblent d'intérêt faunistique et floristique plus faibles. De plus, comme l'ont souligné plusieurs intervenants, en terme de surface elles ne compensent absolument pas ce qui va être détruit. Il existe sur ces zones de compensation un certain nombre d'hectares qui sont déjà en zones humides : on compense en créant/restaurant et non en tenant compte de zones qui ont déjà les caractéristiques voulues
- Dans l'absolu, il est incontestable que ce projet va détruire plus de zones humides établies qu'il va en créer/restaurer. En regardant bien dans le dossier, la manière qui va être utilisée pour créer/restaurer ces zones, je suis tombé sur le fait qu'il va être certainement nécessaire de faire des coupes rases d'une parcelle boisée, ce qui est une absurdité dans ce contexte précis
- On peut dire que détruire des zones humides établies depuis longtemps et compenser par la création/restauration de zones "humides" sans véritablement d'assurance du résultat est un non sens écologique évident